



Demande d'aide au logement



Merci de compléter également un formulaire de déclaration de situation. Art. L 542-1et suivants, L 831-1 et suivants du code de la Sécurité sociale Art. L 351-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation

Merci de rappeler votre identité	
Votre nom:	Votre prénom :
Votre date de naissance :	
Numéro d'allocataire (si vous en possédez un):	
Numéro de sécurité sociale ou de MSA :	
Adresse du logement pour lequel vous demandez l'aide :	
Depuis quelle date résidez-vous à cette adresse ?	
Ce logement est-il votre résidence principale ?	n
Si vous êtes locataire ou résident d'un fo	yer
► L'allocataire	► Conjoint, concubin(e) ou pacsé(e)
• Si vous êtes étudiant(e), bénéficiez-vous d'une bourse	• S'il (elle) est étudiant(e), bénéficie-t-il(elle) d'une bourse
d'études attribuée sur critères sociaux ? ☐ oui ☐ non	d'études attribuée sur critères sociaux ? ☐ oui ☐ non
Nom et adresse de l'organisme qui la verse :	Nom et adresse de l'organisme qui la verse :
■ Résidez-vous : ☐ dans une famille d'accueil et hébergé(e)	à titre onéreux — en foyer
☐ à l'hôtel ou pension de famille	en centre de soins de longue durée
Si vous résidez seul en foyer, aidez-vous financièrement votre	famille ? \square oui \square non
Si vous êtes dans un de ces cas, cochez la case appropriée et	t reportez-vous à la page 3 "informations pratiques". Vous n'avez
rien d'autre à remplir. Datez et signez ce formulaire.	
Dans tous les autres cas, répondez aux questions suivantes :	
■ Avez-vous un lien de parenté avec votre propriétaire ? ☐ oui	non
Si oui, lequel ?	
■ Votre conjoint(e) ou concubin(e) ou pacsé(e) a-t-il un lien de p	arenté avec votre propriétaire ? \square oui \square non
Si oui, lequel ?	
■ Etes-vous logé(e) par votre employeur ? ☐ oui ☐ non	
■ Mettez-vous en sous-location une partie de votre logement ?	oui □ non
Si oui, depuis quelle date ?	Surface totale sous-louée : m²
	Ne pas tenir compte des balcons, loggias, terrasses
■ Votre logement comprend-il une ou plusieurs pièces à usage pr	
Si oui, depuis quelle date ?	Surface totale des pièces à usage professionnel : m
	Ne pas tenir compte des balcons, loggias, terrasses
■ Assumez-vous des frais supplémentaires pour l'occupation d'u oui □ non	n deuxième logement pour des raisons professionnelles ? 9 5 7
Si oui, depuis quelle date ?	
Nom et adresse de l'employeur	Ø
Nom et adresse du propriétaire	

Emplacement réservé

Date de la demande 12/09/2014

DAL

Page 1/2

2 Demande d'aide au logement

Si vous êtes propriétaire
■ Vous avez emprunté pour acheter ou faire construire : ☐ oui ☐ non
■ Vous avez emprunté pour réaliser des travaux d'augmentation de la surface habitable : ☐ oui ☐ non
■ Vous avez emprunté pour réaliser des travaux d'amélioration de votre logement (sauf travaux de papier peint, moquette, peinture, mobilier de
cuisine ou de salle de bains) : oui non
■ Autre cas (précisez : viager, location-vente, location-accession, rachat de soulte, etc.):
■ S'agit-il d'un PAP, PC ou PAS ? □ oui □ non
■ Avez-vous un ou plusieurs prêts complémentaires ? □ oui □ non
■ Etes-vous à jour dans le remboursement de votre prêt ? ☐ oui ☐ non
■ Surface totale du logement : m² Ne pas tenir compte des balcons, loggias, terrasses.
■ Mettez-vous en location une partie de votre logement ? □ oui □ non
Si oui , depuis quelle date ? Surface totale louée : m ²
Ne pas tenir compte des balcons loggias, terrass.
■ Votre logement comprend-il une ou plusieurs pièces à usage professionnel? □ oui □ non
Si oui , depuis quelle date ? Surface totale des pièces à usage professionnel : m²
Ne pas tenir compte des balcons loggias, terrassi
■ Etes-vous co-emprunteur avec une personne autre que votre conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e) ? □ oui □ non
■ Assumez-vous des frais supplémentaires pour l'occupation d'un deuxième logement pour des raisons professionnelles ? ☐ oui ☐ nor
Si oui, depuis quelle date?
Nom et adresse de l'employeur
Nom et adresse du propriétaire
■ Le logement répond-il aux caractéristiques de décence énumérées ci-dessous : ☐ oui ☐ non
Principales caractéristiques de décence que le logement doit respecter (décret 2002-120 du 30 janvier 2002) • Le logement ne doit pas avoir fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité ou de péril ; • la toiture, les murs, les peintures, les plafonds, les planchers, les installations électriques et de gaz ne présentent pas de risques manifestes pour la santé et la sécurité physique des occupants ; • l'éclairage et la ventilation sont suffisants et sans danger ; • il y a au moins un coin cuisine avec un point d'eau potable froide et chaude ; • l'installation de chauffage est suffisante et sans danger ; • l'installation sanitaire :
- s'il s'agit d'un logement de plus d'une pièce, l'installation sanitaire est complète et intérieure au logement, avec douche ou baignoire et WC, - si le logement ne comporte qu'une seule pièce, il y a au moins des WC qui peuvent être extérieurs au logement:
• le logement comporte une pièce principale ayant soit une surface d'au moins 9 m² pour 2,20 m de hauteur, soit un volume habitable d'au moins 20 m³.
Déclaration sur l'honneur du demandeur d'aide au logement
Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration et des documents joints. Je m'engage à signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.
A , le U U U U U U U U U U U U U U U U U U
Si le signataire est un représentant de l'allocataire, précisez ci-dessous ses nom, prénom, qualité et adresse :
Signature de l'allocataire ou de son représentant
La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Articles L.114-13, L.835-5 du code de la Sécurité sociale - Article L.351-13 du code de la constructie de l'habitat - Article 441-1 du code pénal). La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L.114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demandé.
Emplacement réservé

Informations pratiques

Pour que votre dossier soit traité rapidement :

- répondez à toutes les questions qui vous concernent
- joignez toutes les pièces justificatives demandées
- n'oubliez pas de compléter une déclaration de situation

Pour bénéficier d'une aide au logement, votre logement doit répondre aux caractéristiques minimales de confort, de superficie et de sécurité fixées par la loi (Art. 187 de la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 ; décret 2002-120 du 30 janvier 2002).

► Pièces à joindre à votre demande

En fonction de votre situation...

Vous êtes locataire ou résident dans un foyer

Vous êtes propriétaire et vous remboursez un ou des prêts pour la construction, l'acquisition, l'agrandissement ou l'amélioration de votre logement

Vous êtes propriétaire et vous remboursez un viager ou des échéances de location-vente

...vous devez fournir

- l'attestation de loyer ou de résidence à faire compléter, dater et signer par votre bailleur ou gestionnaire.
- le(s) certificat(s) de prêt(s) établi(s) par votre (vos) organisme(s) prêteur(s) comprenant le tableau d'amortissement.
- l'attestation du notaire faisant apparaître les caractéristiques de l'opération.

La prime de déménagement

Quelles conditions remplir pour en bénéficier ?

- Changer de logement à l'occasion de l'arrivée à votre foyer de votre troisième enfant (ou plus). Ce déménagement doit avoir lieu entre le 1^{er} jour du mois suivant la fin de votre 3^{ème} mois de grossesse et le dernier jour du mois précédant celui où cet enfant a atteint ses 2 ans.
- Demander la prime de déménagement dans les 6 mois suivant le déménagement. Passé ce délai, vous ne pouvez plus en bénéficier.
- Avoir droit à une aide au logement pour votre nouveau logement dans les 6 mois suivant le déménagement.

Si vous répondez aux conditions ci-dessus,

joignez une "DEMANDE DE PRIME DE DÉMÉNAGEMENT" à votre demande d'aide au logement.